



Sarl associés 50/50 fermeture entreprise

Par **tenavenes**, le **19/04/2010** à **22:58**

Bonjour,
Mon associé et moi-même avons créé une SARL à (50/50), tous les deux gérants non salariés, lui s'occupant principalement de tout ce qui est administratif.
Aujourd'hui il m'annonce qu'il a trouvé du travail et veut fermer l'entreprise.
N'ayant pas droit au chômage, voilà ce que nous avons convenu lui, moi et la comptable.
Lui quitte l'entreprise, reste gérant et moi je deviens ouvrier salarié, le temps qu'il faut pour avoir droit au chômage et ensuite nous fermerons l'entreprise.
Depuis le début du mois d'avril, je suis tout seul à m'occuper de l'entreprise et je m'aperçois qu'il y a des problèmes que je dois approfondir avec la comptable.
Je trouve dans les factures des frais qui ont été faits par mon associé qui n'ont aucun rapport avec l'entreprise, matériel manquant dans le stock.
Je vais demander à la comptable de m'aider à y voir plus clair dans les affaires et je pense trouver d'autres qui ne vont pas avec notre association (50/50).
Que dois-je faire pour que tout se passe bien quand on arrêtera l'activité de l'entreprise et que je puisse récupérer les 50% réels du travail et du temps que j'ai investi dans cette entreprise.
Merci

Par **fabienne034**, le **20/04/2010** à **08:19**

bonjour,
vous faites un audit avec votre comptable et vous rachetez ses parts le moins cher possible.
vous continuez soit en eurl soit en sarl en donnant une part à un tiers.
pour tout savoir sur la sarl : <http://www.fbis.net/SARLINFO.htm>

Par **tenavenes**, le **20/04/2010** à **12:23**

Bonjour
Merci d'avoir répondu
La comptable est très occupé en ce moment, mais je vais voir avec elle.
Pour le rachat des parts, Faut voir ce que le moins cher représente.
Faut voir ce que donnera l'audit avec la comptable.
Ce qui m'inquiète c'est si cela se passe mal.
Puis-je porter plainte pour abus de confiance? et quelles en serait les conséquences.
Cordialement